



### Informations générales

La Banque Cantonale de Genève | France est une banque de financements et de gestion privée. Vous trouverez dans cette brochure les tarifs associés à nos produits et services:

- Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte
- Instruments et opérations de paiement

Et dans la réalisation de vos projets:

- Placements financiers
- Financements

Votre conseiller se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour toute opération qui ne figurerait pas dans ce document.

La brochure est également disponible sur notre site internet: bcgef.fr.

Les conditions générales sont disponibles dans l'appendice (page 18).



## Tarification 2025



## Index

- Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte
- Banque à distance
- Vos moyens et opérations de paiement
- Irrégularités et incidents
- **12** Découverts et crédits
- Epargne et placements financiers
- Résoudre un litige
- Conditions générales

# Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte **Ouverture de compte**

transformation, clôture

Ouverture de compte	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit

### Relevés de compte

Relevés de compte format papier	Mensuel	Gratuit
	Autre périodicité	Gratuit
Relevés de compte format électronique  Autre périodi	Mensuel	Gratuit
	Autre périodicité	Gratuit
Relevés de facturation mensuels		Gratuit

## Tenue de compte

Tenue de compte	35 €/mois¹ (TTC)
Tenue de compte inactif (au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier)	30 €/an¹(TTC)
Commission de mouvements (la commission, perçue à la fin de chaque période d'arrêté de votre compte, s'applique au montant des flux débiteurs)	De 0.5 à 1.50‰ (HT)¹
Délivrance de relevé d'identité bancaire (RIB)	Gratuit
Frais d'actualisation de dossier administratif, juridique et comptable	150 €/an (TTC)

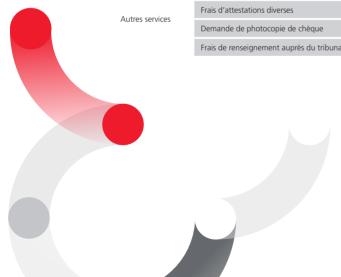
## Tarification conventionnelle

Au titre de la tarification conventionnelle, la Banque perçoit une commission forfaitaire annuelle couvrant les prestations ci-dessous:  Un abonnement au service de banque à distance Les frais de tenue de compte	350 €/an (TTC)
---	----------------

## Services spécifiques

Recherche de document(s)

Frais de recherche de documents	Supérieure à 3 mois ou urgente	35 € (TTC)
rials de recherche de documents	Inférieure à 3 mois	15 € (TTC)
Frais de recherche complexe		Sur devis
Historique de compte		30 € (TTC)
Frais d'attestations diverses		15 € (TTC)
Demande de photocopie de chèque		15 € (TTC)
Frais de renseignement auprès du tribunal de co	ommerce	Répercussion des frais au réel



# Banque à distance

## **Abonnement**

Abonnement à des services de banque à distance<sup>2</sup>

Internet: abonnement à l'espace client BCGEF	Gratuit
Internet mobile: abonnement à l'application mobile BCGEF	Gratuit
Consultation et gestion des comptes	Gratuit
Relevés de compte format électronique	Gratuit





Vos moyens et opérations de paiement

# Vos moyens et opérations de paiement

## **Paiements**

Emission d'un virement SEPA occasionnel (par opération)	Gratuit
Virement de compte à compte	Gratuit
Mise en place d'un virement SEPA permanent	Gratuit
Réception d'un virement SEPA	Gratuit
Emission d'un virement urgent non SEPA	Nous consulter. Min. 25 € (TTC)
Réception d'un virement SEPA instantané	Gratuit
Emission d'un virement SEPA instantané <sup>3</sup>	Gratuit





## Prélèvements SEPA

Mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
Frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit

## Chèques

Remise de chèque(s) en euros	Gratuit
Emission d'un chèque de banque (à l'unité)	15 € (TTC)

## Virement international en devise

Emission d'un virement international en devise	Nous consulter
--	----------------

Emission d'un virement SEPA	Date d'exécution de l'opération
Réception d'un virement SEPA	Date de règlement de l'opération
Paiement d'un prélèvement SEPA	Date d'exécution de l'opération
Remise de chèque en euros sur la France	Jour de l'opération + 2 jours calendaires



# Irrégularités et incidents



## Frais

## Commission d'intervention

Par opération	15 € (TTC)
Plafond mensuel	225 € (TTC)

## Opérations particulières

Frais par saisie attribution	120 €
Frais par saisie conservatoire	120 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant dû, max. 100 €
Frais de main levée de saisie	12 €

## Incidents de paiement

Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision		18 € (TTC)
Frais de non-exécution	Virement inférieur à 20 €	Montant de l'opération (TTC)
de virement permanent pour défaut de provision	Virement supérieur ou égal à 20 €	20 € (TTC)
Commission de réparation additio (IBAN – RIB absent ou erroné)	nnelle sur virement	15 € (TTC)
Annulation d'opération compensée à tort (AOCT) demandée par le client		5 € (TTC)
Frais de rejet de prélèvement	Prélèvement inférieur à 20 €	Montant de l'opération (TTC)
pour défaut de provision	Prélèvement supérieur ou égal à 20 €	20 € (TTC)
Frais de lettre d'information pour	compte débiteur non autorisé	20 € (TTC)

## Découverts et crédits

## Facilité de caisse et/ou découvert

ouvert non autorisé	Euribor 3 mois + 10%
---------------------	----------------------

Frais de dossier de prêt: minimum de perception	0.40% <sup>4</sup> (HT), min. 500 € (HT)
Avenant au contrat: minimum de perception	0.20% <sup>5</sup> (HT), min. 500 € (HT)
Commission annuelle d'engagement et/ou de non utilisation (sur plafond d'ouverture de crédit confirmée par contrat)	Min. de perception 0.20% (HT), facturation trimestrielle
Frais de fonctionnement du compte opération	Min. 400 €/an (HT)
Réédition d'un plan de remboursement (par dossier)	30 € (HT)
Frais d'impayés	130 €

## Engagements par signature (garanties émises)

Commission annuelle d'engagement et/ou de non utilisation (sur plafond d'engagement par signature confirmé par contrat)	Min. de perception 0.20% (HT)
Avenant au contrat	Min. 500 € (HT)
Intervention relative à une mainlevée	Acte simple: 20 € Acte complexe: 50 €
Edition manuelle de relevé	30 € (HT)

## Prise de garanties

Constitution des actes	Sur devis
Frais de traitement, selon la nature de la garantie	Min. 300 €

## Relevés et attestations

Attestations diverses liées au prêt	A partir de 150 € (HT)
Autres relevés	A partir de 150 € (HT)



## Épargne et placements financiers

## **Placements**

### Bourse/OPC/Hors bourse

Notre partenaire de référence propose une gamme de produits et services adaptés à chacun de vos projets, tout en bénéficiant de frais réduits

Profil de gestion: Défensif -Equilibré - Dynamique - Offensif -Best of Swiss Economy Plus -Best of Swiss & EU Real Economy

Patrimoine minimal recommandé		100′000 €
Frais forfaitaires minimum		1′500 €/an (TTC)
Jusqu'à	500′000 €	1.5%/an (TTC)
De	500′001 € à 750′000 €	1.4%/an (TTC)
De	750′001 € à 1′000′000 €	1.3%/an (TTC)
De	1'000'001 € à 5'000'000 €	1.2%/an (TTC)
Dès	5′000′001 €	1%/an (TTC)

La tarification forfaitaire annuelle des mandats s'effectue par prélèvement trimestriel. Le tarif se calcule par tranche et il est dégressif. Cette tarification "all in fee" comprend:

- Les transferts de fonds à l'ouverture
- Les frais de négociation (bourses françaises, étrangères, OPCVM, métaux précieux, etc.)
- Les commissions de gestion
- Les droits de garde
- Les frais de tenue de compte
- Les commissions de mouvements
- Les attestations fiscales Imprimé Fiscal Unique
- Les opérations sur titres (souscription, attribution, échange, encaissement de coupons, etc.)
- La conservation
- Le détail de la performance

### Commissions supplémentaires:

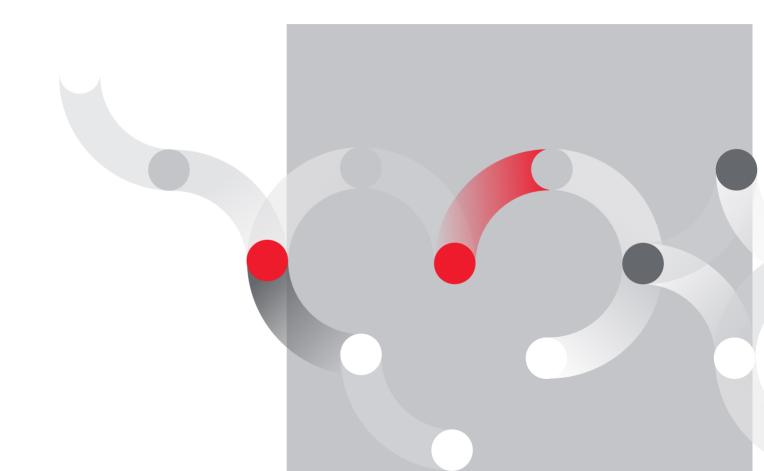
• En cas d'annulation, la commission pour le forfait est due pour tout le trimestre en cours

Une commission forfaitaire supplémentaire de 3'500 € (TTC) sera appliquée dans la mesure où le mandat a été annulé dans un délai inférieur à un an depuis sa conclusion initiale



Pour les autres variantes de placement proposées sous forme de mandat de gestion, contactez votre conseiller pour plus d'informations





## Résoudre un litige

## Réclamation clients

### Etape 1:

formulez votre demande auprès de votre conseiller

### Etape 2:

adressez votre demande par écrit

### Etape 3:

contactez le Médiateur bancaire

Vous souhaitez signaler une difficulté, une insatisfaction ou un désaccord?

Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié, contactez-le en premier

Nous nous engageons à prendre en charge vos demandes sous 48 heures et à vous apporter une réponse au plus tôt et dans un délai de 2 mois maximum

Si la réponse apportée préalablement par votre conseiller ne vous satisfait pas vous pouvez nous contacter, par voie postale, à l'adresse suivante:

Banque Cantonale de Genève | France 20. place Louis Pradel - CS 4005 69281 Lyon Cedex 01

Si la réponse apportée ne vous satisfait pas, vous pouvez enfin contacter le Médiateur bancaire, à l'adresse suivante:

Le médiateur auprès de la FBF CS 151 75422 Paris Cedex 09

ou directement sur le site web: lemediateur.fbf.fr

ou, pour tout litige concernant un service d'investissement, le médiateur de l'AMF, à l'adresse suivante:

Autorité des Marchés Financiers 17. place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

ou directement sur le site web: amf-france.org, rubrique médiation



## Conditions générales

## **Conditions** générales

Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment dans le respect des obligations réglementaires et ne sont pas limitatifs. Pour les opérations plus spécifiques, votre conseiller est à votre disposition pour vous communiquer les indications que vous souhaiteriez obtenir

Les prestations ne comportant pas la mention HT ou TTC ne sont pas soumises à TVA dont le taux est de 20% au jour de la publication

### Dispositif de garantie des dépôts

Les dépôts recueillis par la Banque Cantonale de Genève (France) SA, les titres conservés pour le compte de ses clients ainsi que certaines cautions délivrées sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des dépôts, et de résolution, dans les conditions et selon les modalités définies par législation et la règlementation en vigueur.

Pour consulter en détail les mécanismes de ce dispositif: Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, 65, rue de la Victoire -75009 Paris - France ou par internet: garantiedesdepots.fr

### Dispositif de médiation

La médiation du crédit est un dispositif public qui vient en aide depuis 2008 à toute entreprise qui rencontre des difficultés avec un ou plusieurs établissements financiers. Adossée à la Banque de France depuis 2018, elle est conduite sur tout le territoire, dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire. Pour les entreprises remplissant les critères d'éligibilité de la médiation, un dossier peut être déposé en ligne à l'adresse suivante: Vous allez saisir la Médiation du crédit l Médiation du crédit (banque-france.fr). La Banque Cantonale de Genève (France) SA propose également le service de médiation à travers la convention qu'elle a signée avec la Fédération Bancaire Française dont elle est adhérente. Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre conseiller habituel ou du Service Réclamation. le dépôt d'un dossier peut se faire soit en complétant le formulaire de saisie directement en ligne sur le site internet lemediateur.fbf.fr. soit par e-mail à l'adresse électronique mediateur@fbf.fr soit encore par courrier simple à l'adresse postale suivante: Monsieur le Médiateur. CS 151 - 75422 Paris Cedex 09 - France



## Références

- Ces frais sont réduits ou ne s'appliquent pas dans le cadre d'une tarification conventionnelle
   Hors coût de communication ou de fourniture d'accès à internet

- Pour cour de communation du de lournitaile d'ac.
   Dès disponibilité du service
   Pour centage appliqué au montant du crédit
   Pour centage appliqué au montant initial du crédit



## Banque Cantonale de Genève | France

Siège Social

Lyon 20, place Louis Pradel F – 69001 Lyon Téléphone: +33 (0)4 72 07 31 50 E-mail: lyon@bcgef.fr

### Bureaux

Annecy 1, rue Paul Guiton F – 74000 Annecy Téléphone: +33 (0)4 50 66 03 06 E-mail: annecy@bcgef.fr

Paris 5, rue de la Baume F – 75008 Paris Téléphone: +33 (0)1 76 77 33 90 E-mail: paris@bcgef.fr

Site web: bcgef.fr



